

Un bracelet pour éloigner LES CONJOINTS VIOLENTS

▶ Ce système de géolocalisation maintient le donneur de coups à distance.

▶ L'actualité a été tragiquement marquée ce week-end par la mort, à Bouffloux (région de Charleroi), d'Aurélié Montchery, tuée par son ex-compagnon qui avait été libéré quelques jours auparavant après avoir déjà été incarcéré pour coups et blessures.

Hasard du calendrier, une proposition de loi visant justement à lutter contre la violence contre les femmes sera discutée ce jeudi à la Chambre. Ce texte a été déposé par les députés CDH Vanessa Matz et Maxime Prévot.

Il se base sur des constats alarmistes: en 2018, 38 964 plaintes ont été enregistrées par les services de police, dont 21 604 sont des violences intrafamiliales physiques. Et cela alors qu'à peine une femme victime sur quatre déclare l'incident à la police.

La loi relative à l'interdiction temporaire de résidence en cas de violence existe déjà. Un magistrat peut imposer à l'auteur

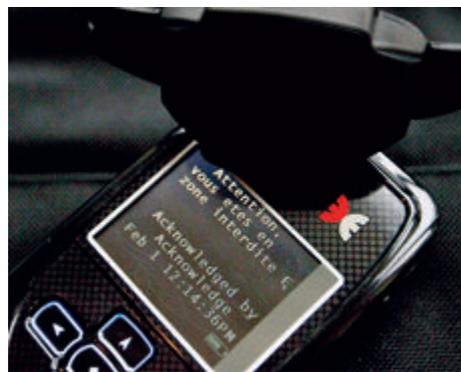
de quitter le domicile familial. En théorie, la loi évite donc que ce soit toujours la victime qui doive se réfugier ailleurs qu'au domicile. En pratique, elle est très peu appliquée car compliquée à mettre en œuvre et à contrôler.

D'OU CETTE IDÉE lancée par les deux députés d'un bracelet anti-rapprochement. Ce dispositif géolocalise et maintient à distance le conjoint ou l'ex-conjoint violent. Si celui-ci ne respecte pas un périmètre défini, un signal sonore se déclenche, la police est avertie et intervient. Cette technologie soutient que la plaignante garde sur elle, en permanence, un boîtier, aussi bien à domicile que dans ses déplacements.

Cette mesure pourra être une alternative à la détention préventive, une imposition en cas de libération conditionnelle ou encore une mesure lors d'une peine de probation autonome ou de l'octroi d'un sursis probatoire.

Elle pourra également intervenir avant condamnation, soit en cours d'instruction ou immédiatement

▶ Le système existe déjà en Espagne et bientôt en France. © AFP



après la plainte déposée. Mais seulement si la personne objet de la plainte marque son accord. "C'est dans ces deux cas que les risques de récidive sont les plus importants, explique Vanessa Matz. Il n'y a alors pas encore eu de condamnation. La personne visée par la plainte est encore dans un sentiment d'impunité. La réaction violente est en-



▶ Vanessa Matz (CDH).

core plus risquée lorsqu'il n'y a même pas encore d'instruction. En acceptant ce bracelet, l'auteur reste en liberté pendant l'instruction. Et si, autre cas de figure, il refuse alors qu'il n'y a pas d'instruction prévue (NdIR, 70% des plaintes sont classées sans suite), le juge y trouverait alors un motif pour poursuivre."

Ce système est déjà d'application en Espagne où, depuis, le taux de récidive a chuté.

En France, l'Assemblée vient de le voter. Il devrait entrer en application en 2020.

Sébastien Ponciau

Comment fonctionne le dispositif

Exemple du système électronique de protection anti-rapprochement utilisé en Espagne



36 féminicides en 2018

BRUXELLES Selon Vie féminine, 36 féminicides ont été dénombrés en Belgique en 2018, et au moins 14 depuis le début de l'année 2019. En fait, il n'existe pas de relevé officiel des meurtres de femmes, tuées parce qu'elles sont femmes. Les associations se réfèrent principalement à l'actualité médiatique pour effectuer un tel recensement.

Selon le rapport européen "Violence à l'égard des femmes" (2012), 36% des femmes belges déclarent avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles d'un(e) partenaire ex ou actuel ou d'un(e) non-partenaire depuis l'âge de 15 ans. 44% déclarent avoir subi des violences de nature psychologique et 60% indiquent avoir été victimes de harcèlement sexuel depuis l'âge de 15 ans. Ces chiffres se situent au-dessus de la moyenne européenne.

Emmanuelle Mélan, criminologue à l'UCL, révèle dans une enquête que 79% des femmes sondées déclarent avoir encore subi des violences après s'être séparées de leur conjoint dans les cinq ans qui ont suivi la séparation.

Jean-Louis Simoens, fondateur du numéro d'appel gratuit pour les victimes de violences conjugales, déclarait dans la presse, le 16 septembre 2019, que "80% des féminicides sont commis par un ex-conjoint. La séparation ne met jamais fin à la violence. On parle de situation d'emprise et de contrôle. Quand vous vous êtes vue mourir à plusieurs reprises, vous restez parce que vous savez de quoi votre conjoint est capable."

S. Po.

Les enfants d'Aurélié pris en charge par leur père

▶ Les deux enfants sont orphelins de leur maman après son meurtre sauvage.

▶ À la suite du décès d'Aurélié Montchery, ses deux enfants, Dylan et Laora, se retrouvent du jour au lendemain sans leur maman, assassinée à coups de briques et de couteau par Sébastien De Leenheer, 40 ans, ex-compagnon et ex-beau-père des enfants.

Les nombreux messages d'affection présents sur les réseaux sociaux s'adressent également

aux enfants. Leur père n'hésite d'ailleurs pas à remercier chacune des personnes en promettant de prendre soin des enfants et de tenter de leur faire retrouver le sourire.

L'ATHÉNÉE royal Ernest Solvay de Charleroi témoigne également tout son soutien à Dylan, élève dans l'établissement. Le décès de sa maman a égale-

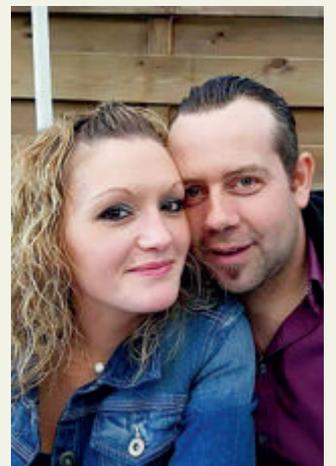
ment touché les camarades de classe et les professeurs. Une mesure d'accompagnement a été mise en place par l'école. "Elle s'adresse à ses camarades de classe mais également aux professeurs pour le soutenir. C'est ce que notre établissement a l'habitude de faire dans ce genre de situation où malheureusement, le jeune élève perd un être cher et est touché par un drame", précise le secrétaire de direction.

Son club de foot, le SC Montignies, a également rendu hommage à son jeune joueur et à sa

famille lors d'une rencontre de la P1, ce dimanche, en coupe du Hainaut face à Hornu. Une minute de silence a été respectée par les joueurs, staffs et supporters des deux équipes.

Aurélié Montchery était employée au sein d'un magasin de bricolage à Chapelle-lez-Herlaimont. À l'initiative d'un groupe Facebook, une tirelire a été posée au magasin afin de récolter des fonds pour soutenir la famille et les enfants d'Aurélié dans cette terrible épreuve.

L.C.



▶ Aurélié Montchery a été tuée par son ex-compagnon. © DR